



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la consultation publique concernant le *Projet de règlement numéro 2024-731 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 afin d'y soustraire les normes de distance pour l'implantation des systèmes de traitement des eaux usées prévues aux articles 7.3.1 et 7.5*, tenue au lieu des séances, le vendredi 23 février 2024 à 16 h 30, et à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

Monsieur Frank Pappas, Maire  
Madame Majorie Boyer, Conseillère au poste numéro 2  
Madame Debra Margles, Conseillère au poste numéro 3  
Monsieur Alain Leclerc, Conseiller au poste numéro 5  
Monsieur Charles Coulson, Conseiller au poste numéro 6  
Me Joanne Côté, avocate, Prévost Fortin D'Acoust s.e.n.c.r.l.  
Madame Nadine Bonneau, directrice générale  
Madame Karell Morin, greffière  
Monsieur Éric Brunet, directeur du Service de l'environnement et de l'urbanisme  
Monsieur Bruce MacKay, inspecteur en urbanisme et environnement

\*\*\*\*\*

1.0 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-731 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 AFIN D'Y SOUSTRAIRE LES NORMES DE DISTANCE POUR L'IMPLANTATION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES PRÉVUES AUX ARTICLES 7.3.1 ET 7.5**

Le Maire explique les modifications proposées et les conséquences de l'adoption du projet de règlement numéro 2024-731. Il cède la parole à Me Joanne Côté du cabinet Prévost Fortin D'Acoust s.e.n.c.r.l. qui donne de plus amples détails. Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que l'inspecteur en urbanisme et environnement apportent également plus d'information technique en ce qui concerne certains types de systèmes de traitement des eaux usées.

Le Maire informe le public que ce règlement ne comporte pas de dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le Conseil invite les personnes présentes à se prononcer et à poser des questions sur ce projet de règlement.

Frank Pappas, Maire

Karell Morin, Greffière